



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Renforcement du dépistage organisé du cancer du sein

Question écrite n° 16075

### Texte de la question

Mme Marie-Pierre Rixain attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur le nécessaire renforcement du dépistage organisé du cancer du sein. Mis en place à l'échelle nationale en 2004, ce dispositif constitue le principal pilier de la politique de prévention de cette pathologie. Il repose sur une prise en charge intégrale par l'assurance maladie des actes nécessaires tous les deux ans, une double lecture systématique des mammographies et un suivi médical structuré. Son efficacité apparaît néanmoins fragilisée par un taux de participation insuffisant, inférieur à la moitié de la population cible des femmes âgées de 50 à 74 ans et en recul constant. Ainsi, seules 44 % des femmes concernées ont participé au dépistage organisé en 2024, contre 52,3 % en 2011. Le rapport de la Cour des comptes publié en février 2026 met en lumière des inégalités territoriales et sociales persistantes qui entravent l'accès effectif à ce dispositif, notamment en raison de délais parfois importants pour l'obtention de rendez-vous et d'une offre de soins inégalement répartie sur le territoire. Une situation qui soulève des interrogations alors même que la participation des centres d'imagerie, pourtant essentiels à la réalisation des examens, repose aujourd'hui sur le volontariat. De plus, la Cour des comptes souligne la coexistence d'un dépistage individuel, qui ne bénéficie pas des mêmes garanties de qualité et peut donner lieu à des dépassements d'honoraires. Cette dualité introduit une forme de concurrence susceptible de fragiliser l'efficacité du dispositif organisé. Or le dépistage du cancer du sein constitue un enjeu majeur de santé publique. Ce cancer touche une femme sur huit au cours de sa vie et est responsable de près de 12 000 décès chaque année. Pourtant, la précocité du diagnostic est déterminante pour les chances de survie : celles-ci atteignent 99 % en cas de détection précoce, contre seulement 26 % lorsque la maladie est diagnostiquée à un stade avancé, selon les données de l'Institut national du cancer. Aussi, elle lui demande quelles actions le Gouvernement entend mettre en œuvre afin d'accroître la participation des femmes âgées de 50 à 74 ans au dépistage organisé.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Pierre Rixain](#)

**Circonscription :** Essonne (4<sup>e</sup> circonscription) - Ensemble pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16075

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 juin 2026](#), page 5410